

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 3 avril 2023 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absent : Yves Pelletier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphonse St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-01 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 mars 2023 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 mars 2023
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
Dépenses à autoriser
5. Rapport de l'auditeur indépendant
 - 5.1 États financiers pour l'année 2022
 - 5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2023
6. Débats :
 - 6.1 Adoption du règlement numéro 86-2023 modifiant le Règlement de zonage 61-2016 et le Règlement du plan d'urbanisme 59-2016
 - 6.2 Adoption - Projet de règlement sur la démolition d'immeubles
 - 6.3 Voirie municipale
 - 6.3.1 Programme d'aide à la voirie locale 2022 - Volet entretien du réseau local (ERL)
 - 6.3.2 Abat poussière
 - 6.3.3 Balayage des rues
 - 6.4 Emplois d'été - Moniteurs de terrain de jeux
 - 6.5 Sondage aux citoyens – Projet de café culturel
 - 6.6 Plans et devis – Abri au garage municipal
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

2023-04-02 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unaniment d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 mars 2023.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2023

2023-04-03 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unaniment d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 mars 2023.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 120 573,81 \$ réparties comme suit : taxes municipales 89 806,78 \$; médailles de chiens 150,00 \$; location de salle 435,00 \$; remboursement CNESST trop payé 2022 241,37 \$; remboursement TPS 8 030,77 \$; remboursement TVQ 8 237,43 \$; remboursement repas réunion G7 87,15 \$; compensation collecte matières recyclables 13 585,31 \$. Le solde à la caisse populaire est de 550 599,98 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 mars 2023

Le solde au relevé de compte en date du 31 mars 2023	469 782,64 \$
Plus dépôt en circulation	24 110,87 \$
Moins chèques en circulation	6 254,87 \$
Erreur institution financière – Taxes Ste-Félicité Matane	-1 058,82 \$
Total	486 579,82 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	486 691,81 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	15,00 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	12,50 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-111,99 \$
Solde au grand-livre après ajustements	486 579,82 \$

2023-04-04 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unaniment d'accepter la conciliation bancaire du 31 mars 2023.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 7 716,74 \$

Comptes payés : 7 069,13 \$

2023-04-05 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 3 avril 2023, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 58 519,29 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 3 avril 2023

Julie Bélanger, sec.-trésorière

DÉPENSES À AUTORISER

Des soumissions seront demandées pour 2 balançoires et 20 pattes de clôture. On revient sur le sujet à la prochaine réunion.

2023-04-06 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser l'entretien régulier du tracteur à pelouse chez C. L. Sports de Saint-Pamphile.

5. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

5.1 États financiers pour l'année 2022

La secrétaire-trésorière fait la présentation des états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

2023-04-07 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter, tels que présentés, les états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2023

2023-04-08 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que soit renommée, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2023.

6. DÉBATS

6.1 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 86-2023 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 61-2016 ET LE REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 59-2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro 61-2016 et son règlement du plan d'urbanisme numéro 59-2016 pour agrandir la zone 2Mi à même la zone 3P afin de permettre l'usage résidentiel sur le lot 5 489 854;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars

2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 mars 2023 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la loi ;

2023-04-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et dûment résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Règlement numéro 86-2023 *modifiant le règlement de zonage 61-2016 et le règlement du plan d'urbanisme 59-2016*.

RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 61-2016 ET LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 59-2016

SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 86-2023 modifiant le règlement de zonage 61-2016 et le règlement du plan d'urbanisme 59-2016 ».

Article 2 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

SECTION 2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 61-2016 ».

Article 3 : Modification de l'annexe A

L'annexe A est modifiée par le remplacement des cartes 1 et 2 du plan de zonage (1 : 2 500 et 1 : 20 000), le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement, de manière à intégrer le lot 5 489 854 à la zone mixte 2Mi à même la zone publique (3P).

SECTION 3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement du plan d'urbanisme numéro 59-2016 ».

Article 4 : Modification de l'annexe B

L'annexe B est modifiée par le remplacement des cartes 1 et 2 du plan des grandes affectations du sol (1 : 2 500 et 1 : 20 000), le tout tel qu'illustré à l'annexe B du présent règlement, de manière à agrandir, dans le périmètre d'urbanisation, une affectation résidentielle et commerciale (Mi) à même l'affectation publique et institutionnelle (P).

SECTION 4 DISPOSITIONS FINALES

Article 5 : Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) auront été dûment remplis.

Alphé St-Pierre
Maire

Julie Bélanger
Secrétaire-trésorière

6.2 ADOPTION - PROJET DE REGLEMENT SUR LA DEMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que la municipalité doit tenir en vigueur un règlement sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ 2021, c 10) prévoit que la municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles conforme aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A- 19.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 mars 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

2023-04-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Félicité adopte le Projet de règlement sur la démolition d'immeubles.

6.3 VOIRIE MUNICIPALE

6.3.1 Programme d'aide à la voirie locale 2022 - Volet entretien du réseau local (ERL)

2023-04-11

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus ci-dessous et du fait qu'ils l'ont été sur les routes locales de niveaux 1 et 2 pour le Programme d'aide à la voirie locale 2022 - Volet entretien du réseau local (ERL) :

Montant de l'aide financière reçu en 2022	142 896 \$
Frais encourus admissibles au volet ERL :	
Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	68 291 \$
Dépenses relatives à l'entretien d'été	
Chaussées pavées – entretien préventif	60 129 \$
Dépenses d'investissement	
Dépenses relatives à l'entretien d'été	46 420 \$
Total des frais encourus admissibles	174 840 \$

6.3.2 Abat poussière

2023-04-12 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'abat poussière en flocon pour les chemins municipaux au montant de 670,00 \$ (prix livré et avant taxes) du ballot de 1000 kg chez Sel Warwick.

6.3.3 Balavage des rues

2023-04-13 Il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de retenir les services des Constructions HDF inc. pour le balayage des rues.

6.4 EMPLOIS D'ETE - MONITEURS DE TERRAIN DE JEUX

Aucun étudiant n'a fait parvenir son curriculum vitae pour les emplois de moniteurs de terrain de jeux pour l'été 2023.

La Municipalité publiera à nouveau, par le biais d'un feuillet postal, l'offre pour les emplois d'été pour le terrain de jeux. Les personnes intéressées doivent être âgées de 15 ans et plus au début de l'emploi. Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le lundi 1^{er} mai prochain avant 16h00.

6.5 SONDAGE AUX CITOYENS – PROJET DE CAFE CULTUREL

À la suite de l'envoi du sondage aux citoyens relativement au projet de café culturel, 18 réponses favorables ont été reçu au bureau municipal. Une rencontre est à planifier par le conseil municipal pour discuter du sujet.

6.6 PLANS ET DEVIS – ABRI AU GARAGE MUNICIPAL

On discute de quelques options concernant l'abri au garage municipal. Quelques scénarios de travaux seront demandés à l'architecte avec estimation des coûts : avec la toiture du garage municipal au complet, agrandissement sur fondation vs sur pieux. On désire plus de détails dans les documents au niveau ingénierie. On revient sur le sujet à la prochaine réunion.

7. CORRESPONDANCE

2023-04-14 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 04-2023 en date du 3 avril 2023.

Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de La Pocatière – Contribution financière

2023-04-15 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser une contribution financière au montant de 50 \$ à la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de La Pocatière qui aura lieu le 10 juin 2023.

Le Re-Lait Montmagny-L'Islet – Contribution financière

2023-04-16 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser une contribution financière au montant de 50 \$ à l'organisme Le Re-Lait de Montmagny-L'Islet.

École St-Joseph – Contribution financière pour compétition d'athlétisme

2023-04-17 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser une contribution financière au montant de 130 \$ pour défrayer une partie des frais pour la compétition d'athlétisme à Québec, le 15 avril prochain, pour 3 étudiants de Sainte-Félicité à l'école St-Joseph.

Entreprises manufacturières de St-Pamphile – Fulgore tacheté

CONSIDÉRANT QUE l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) propose d'implanter de nouvelles mesures phytosanitaires à l'égard d'un insecte exotique appelé Fulgore tacheté ;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures phytosanitaires cibleraient spécifiquement la filière d'importation de grumes non écorcées en provenance d'états américains ;

CONSIDÉRANT QUE les volumes de bois rond d'importation américaine vers le Québec représentent plus de 2,6 millions de m³ par année (environ 10% de l'approvisionnement annuel des usines du Québec) et qu'ils sont vitaux pour le maintien des activités des usines de transformation du bois sur notre territoire, au maintien des emplois directs, indirects et induits et aux retombées économiques qui y sont associées ;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance telle que proposée par les mesures de l'ACIA n'interpellerait que 3% du transport routier via la douane terrestre, sans autre mesure de contrôle sur les autres voies de transport, ferroviaire et maritime, sachant que l'introduction potentielle de l'insecte ou de ses masses d'œufs se produirait sur toutes sortes de surfaces, notamment des surfaces lisses comme des conteneurs, des remorques, des objets de toutes natures ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions climatiques du sud du Québec ne sont pas propices à la survie de l'insecte, tant par le nombre insuffisant de degrés-jours pour permettre à l'insecte de compléter son cycle jusqu'à la pondaison, que par la température hivernale qui est réputée tuer 100% des œufs si le mercure tombe, ne serait-ce qu'une fois, sous les -20°C ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des mesures proposées, par la complexité et le coût disproportionné de leur gestion, équivaldrait à renoncer à toute future importation de bois, résineux comme feuillu ;

2023-04-18 Pour ces motifs, il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement :

De reconnaître la pertinence des revendications des entreprises manufacturières importatrices de billes de bois en provenance d'états américains, aussi regroupées sous une coalition représentée par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ).

8. VARIA

8.1 Festival Fleurdelisé

2023-04-19 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser une contribution financière au montant de 2 500,00 \$ au Festival Fleurdelisé pour l'édition 2023.

8.2 Appel à projets – Fonds de vitalisation

On propose de tenir une rencontre de travail pour discuter de projets à déposer au Fonds de vitalisation.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

2023-04-20

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h12.

Maire

Secrétaire-trésorière